

En suivant l'Yvette des Essarts-le-Roi à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Une randonnée proposée par Netra



Visorando



Randonnée n°2630412

Une randonnée de gare à gare qui nous conduit à la source de la rivière Yvette puis nous fait monter et descendre dans les bois qui encadrent sa vallée. L'itinéraire traverse le Marais de Maincourt puis une zone de chaos rocheux. Les parcours forestiers sont entrecoupés de la traversée de villages ou de bourgs au riche patrimoine.

Durée :	6h10	Difficulté :	Difficile
Distance :	19.57km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	190m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	283m	Région :	Vallée de Chevreuse
Point haut :	179m	Commune :	Les Essarts-le-Roi (78690)
Point bas :	76m		

Description

Point de départ et accès : Gare des Essarts-le-Roi.

- Transilien - Ligne N, sur le tronçon entre Paris-Montparnasse et Rambouillet.

Emprunter la sortie Rue de la Cité, du côté de la voie 1, celle du sens de Paris à Rambouillet (si l'on arrive en sens inverse, emprunter le passage souterrain).

Sans balisage

(D) Au sortir de la gare, suivre en face, décalée sur la gauche, l'Avenue de la Gare en direction du centre-ville. Longer la poste côté droit, traverser la Place du 8 mai 1945 et longer le marché. À l'angle de la caserne de pompiers, prendre à droite la Rue du 11 Novembre.

À la fourche, obliquer à gauche, toujours Rue du 11 Novembre et laisser le monument aux morts à main droite. Longer la mairie et prolonger dans la Rue de la Bourbonnerie. Au croisement, tourner à gauche, toujours Rue de la Bourbonnerie. Au croisement suivant, traverser la D202 et continuer en face Rue des Gandines. Longer le cimetière à main droite puis ignorer deux ruelles sur la gauche.

(1) À la fourche, prendre à gauche le Chemin de Vaujoyeuse (impasse). Longer le mur d'une propriété à main droite. Le goudron laisse place à un chemin qui, après un parcours ombragé, part entre deux champs. Pénétrer de nouveau dans un bois. Passer sous une ligne électrique (corps de ferme sur la gauche) et continuer le long d'une clôture côté gauche. À une fourche, obliquer à gauche et longer un pré à main gauche.

(2) À l'angle du pré (borne), tourner à gauche dans un étroit sentier qui longe le pré. Plus loin, le sentier s'écarte du pré et sinue au sein d'une végétation serrée. Franchir des passages humides à l'aide de palettes de bois disposées de place en place et atteindre la source de l'Yvette (statuette).

(3) Revenir sur ses pas jusqu'à la borne.

(2) Continuer tout droit (Sud-Sud-Est) sur un sentier entre les prés. Franchir un ruisseau et monter en lisière de bois. Au croisement en T, aller à gauche. Aux maisons, le chemin laisse place au goudron.

Balisage Bleu et Blanc (rare)

(4) Au croisement, tourner à gauche dans le Chemin de l'Yvette. Au bout du

Points de passages

- D - Gare des Essarts-le-Roi**
N 48.721796° / E 1.890225° - alt. 173m - km 0
- 1 Fourche**
N 48.715029° / E 1.900353° - alt. 171m - km 1.4
- 2 Borne "Terres de la Ferme de Vaujoyeuse"**
N 48.719276° / E 1.913549° - alt. 138m - km 2.52
- 3 Source de l' - Yvette (rivière) - Affluent de l'Orge**
N 48.72089° / E 1.911725° - alt. 136m - km 2.76
- 4 Les Lays**
N 48.716073° / E 1.919744° - alt. 172m - km 3.65
- 5 Intersection**
N 48.721891° / E 1.920646° - alt. 136m - km 4.43
- 6 - Chapelle du Prieuré de l'Yvette (Les Essarts-le-Roy)**
N 48.722971° / E 1.923677° - alt. 133m - km 4.79
- 7 Chemin de la Porte Dorée**
N 48.724401° / E 1.92563° - alt. 169m - km 5.04
- 8 Petite route**
N 48.723834° / E 1.946701° - alt. 151m - km 6.73
- 9 - Église Saint-Nom (Lévis-Saint-Nom)**
N 48.724301° / E 1.958868° - alt. 132m - km 7.93
- 10 Bifurcation**
N 48.721237° / E 1.962237° - alt. 160m - km 8.67
- 11 Départ de chemin aménagé**
N 48.719503° / E 1.961604° - alt. 119m - km 9
- 12 Intersection**
N 48.717498° / E 1.969128° - alt. 108m - km 10.1
- 13 Carrefour**
N 48.713011° / E 1.985025° - alt. 109m - km 11.46
- 14 Départ de chemin**
N 48.714484° / E 1.994144° - alt. 166m - km 12.47
- 15 La Grande Maison**

goudron, continuer sur un chemin. Descendre dans le Bois des Layes.

(5) En bas, tourner à droite. Franchir l'Yvette et poursuivre dans la Rue des Layes. Au carrefour, continuer tout droit dans la Route de Maison Blanche. Après quelques dizaines de mètres, prendre à droite la Rue du Prieuré (sens interdit).

(6) À l'intersection qui suit (flèche bleue de signalisation routière ; chapelle de l'ancien prieuré à quelques mètres en face), tourner à gauche et emprunter un chemin interdit aux véhicules à moteur. Monter le long d'un grillage côté gauche. Le chemin est raide et entrecoupé de marches de bois.

(7) En haut, à un croisement en T, tourner à droite. Suivre vers l'Est et à plat un large chemin bordé (côté gauche) par la clôture du parc du Château de la Boissière Beauchamp. À un croisement (poteau indicateur, borne d'incendie), continuer tout droit. Après la borne "Château de Marchais", le chemin laisse place à une piste caillouteuse qui, elle-même, débouche sur une petite route.

(8) Suivre la route à droite sur environ 200m. Juste après un panneau de limite de vitesse à 20km/h, quitter la route et prendre à gauche un chemin qui descend entre les champs. En bas, suivre une petite route à droite.

Balisage Bleu et Blanc + Rouge et Blanc

À l'entrée du hameau La Recette, tourner à gauche. Franchir le Ru de Pommeret. Au Stop qui se présente immédiatement, effectuer un droite-gauche pour traverser la D58 ( *route passante*) et emprunter le Chemin de l'ancien Presbytère. Monter de façon raide. Au bout de la rue, gravir un escalier et passer un portillon pour pénétrer dans le cimetière attenant à l'église Saint-Nom. Traverser le cimetière en laissant l'église à main droite et ressortir de l'autre côté.

(9) Tourner alors à gauche, longer un parking ombragé, passer une barrière métallique et monter dans la forêt. Ignorer un 1^{er} départ sur la droite (croix Bleue et Blanche) et virer à gauche avec le chemin. À l'intersection suivante, tourner à droite à angle aigu. Aller au Sud, ignorer un départ sur la gauche et descendre avec le chemin qui devient pavé (proximité d'anciennes carrières de grès).

Balisage Bleu et Blanc + Rouge et Blanc + Fléchage Noir (poteaux dédiés)

(10) À une intersection, tourner à droite (*être vigilant pour repérer ce départ*). Le sentier se faufile entre les reliefs puis descend en lacets raides entrecoupés de marches de pierre ou de bois. À une fourche (panneau d'information), prendre le sentier de gauche et descendre plus doucement. En bas, prendre à gauche à angle aigu un large chemin. Dépasser un grand panneau d'information.

Fléchage Noir (poteaux dédiés)

(11) Peu après le panneau, s'engager à droite sur un [ponton de bois](#) au-dessus du marais. Contourner la roselière par la droite et franchir l'Yvette sur une passerelle. À la hauteur de la mare Pinguenet (panneau), accès possible sur la gauche à une plateforme d'observation au-dessus de l'eau.

Aussitôt après, à une intersection du chemin aménagé, tourner à droite. Plus loin, le ponton laisse place à un sentier. À une fourche, obliquer à gauche et prendre pied de nouveau sur un ponton. À un croisement en T, prendre à droite le sentier de la "grande boucle". Traverser des zones humides et franchir quelques rus au moyen de passerelles de bois. Peu après le panneau d'information relatif au moulin, obliquer à gauche à la hauteur d'une propriété et suivre le chemin bordé de deux grillages. Déboucher dans une rue et la suivre à gauche (barrière métallique). Emprunter l'ancienne digue du moulin, avec la roselière à main gauche.

Balisage Bleu et Blanc + Rouge et Blanc

(12) À une intersection (poteau indicateur), tourner à droite et suivre le GR®11 vers le lavoir de Saint-Nom. Après une centaine de mètres, atteindre ledit lavoir. Franchir l'Yvette sur un pont de bois et, à la fourche qui se présente aussitôt, prendre le chemin de droite. Sinuer sous les châtaigniers avec une pente parsemée de chaos rocheux à main gauche. Longer une clôture à main droite et dépasser le Moulin des Roches. Passer le lavoir de la Source aux Fées et continuer sous une hêtraie.

Balisage Rouge et Blanc

N 48.710031° / E 2.007295° - alt. 169m - km 13.94

16 Sente de la Tuilerie

N 48.707378° / E 2.031189° - alt. 105m - km 15.81

17 Croisement

N 48.709378° / E 2.038018° - alt. 94m - km 16.52

18 Promenade des Petits Ponts

N 48.706635° / E 2.039815° - alt. 80m - km 16.96

19 Croisement

N 48.706582° / E 2.045673° - alt. 80m - km 17.4

20 Piste cyclable - Voie piétonne

N 48.702118° / E 2.053028° - alt. 90m - km 18.18

A - Gare de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

N 48.702861° / E 2.070757° - alt. 80m - km 19.57

(13) Au carrefour (panneau "Forêt domaniale de Rambouillet"), suivre à gauche le GR®11. Après une cinquantaine de mètres, virer à droite et longer un grillage à main droite. À la hauteur d'une maison semblant à l'abandon (poteau-balise), prendre à gauche à angle aigu un sentier (non figuré sur la carte) qui monte de façon raide dans la forêt (*être vigilant pour repérer ce départ*). À une fourche, obliquer à droite et monter plus doucement. Ignorer un départ sur la gauche et passer un portillon. Déboucher sur un chemin plus large et le suivre à gauche. Après un petit portail noir, le chemin laisse place au goudron.

(14) Après le n°4, prendre à droite à angle aigu un chemin qui pénètre en forêt. Aller tout droit au Sud-Est et ignorer de vagues départs sur les côtés. Après un long cheminement, ignorer un départ sur la droite, virer à gauche et déboucher sur la D91. Suivre la route à gauche sur une centaine de mètres puis la traverser à la hauteur d'un petit parking (⚠ *route passante*). S'engager de l'autre côté sur un sentier en forêt. À une intersection, aller tout droit (ignorer la flèche Bleue qui invite à aller à droite).

(15) À l'intersection située à la hauteur d'une propriété privée côté gauche, prendre à droite un chemin stabilisé en direction de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Aller entre deux clôtures, en alternant les passages en forêt et en bordure de pré. Traverser le hameau de Jagny (belles demeures) et continuer vers l'Est. Après une descente en pente modérée, le chemin gravillonné laisse place au goudron et la pente s'accroît.

(16) Après un virage vers la droite, s'engager à gauche dans la Sente de la Tuilerie (*être vigilant pour repérer ce départ*). Au bout, suivre à droite la Rue du 8 mai 1945. Prendre ensuite la 2^{ème} à gauche, la Rue Jean Mermoz. Longer un hôpital à main droite et noter en hauteur en face le Château de la Madeleine. Au bout de la rue, tourner à gauche.

Balisage Rouge et Blanc + Jaune

(17) Au croisement, prendre à droite la Rue de Versailles.

Balisage Jaune

Ignorer une impasse sur la gauche (quitter le GR®). Ignorer ensuite une rue à droite et virer à gauche.

Sans balisage

À l'angle d'un long bâtiment, s'engager à droite dans une ruelle vers l'église. Contourner l'église par la droite. Passer entre un parking (côté droit) et la façade de l'église (côté gauche). Laisser ensuite le Prieuré Saint-Saturnin à main gauche. Passer sous un porche et suivre à droite la rue principale sur une trentaine de mètres.

Balisage Rouge et Blanc

Prendre la 1^{ère} à gauche, la Rue des Mandars (piétonne). Franchir l'Yvette (grand lavoir sur la droite).

(18) Suivre à gauche la Promenade des Petits Ponts (deux branches du GR®11 se séparent ici, ignorer celle qui part à droite).

Longer l'Yvette à main gauche et noter les multiples petits ponts vers des maisons. À un 1^{er} croisement, continuer tout droit.

(19) Au 2nd croisement, tourner à droite et longer un parking à main droite. Au croisement suivant, obliquer à gauche dans une impasse et longer l'Yvette à main gauche. Ignorer un départ sur la droite, le goudron laisse bientôt place à un chemin interdit à la circulation. Aller entre des prés et quelques petites parcelles de verger.

(20) Déboucher sur une voie réservée aux piétons et aux cyclistes et la suivre à gauche, parallèlement à une route. Au Stop (Ferme de Coubertin sur la droite, de l'autre côté de la route), continuer tout droit. Au feu, traverser la D938 (Rue de la République) et continuer en face. Trouver aussitôt sur la droite la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (A).

Pour regagner ses pénates :

- RER - Ligne B, vers Massy-Palaiseau et Paris.

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du [Transilien](#).

Pour les automobilistes :

S'organiser avec au minimum deux véhicules, un sur chacun des parkings des deux gares qui sont situées sur des lignes différentes. Une organisation avec un seul véhicule supposerait une correspondance entre deux gares dans Paris intra-muros. N.B. Aux Essarts-le-Roi, il est plutôt recommandé de se garer sur le parking du cimetière, peu avant (1).

Chaussures de randonnée nécessaires. Passages humides entre (2) et (3).

Point d'eau dans le cimetière de Saint-Nom (9) (coupé en hiver). Bars-restaurants et commerces aux Essarts-le-Roi, après (D), dans

Chevreuse entre (17) et (18), et à proximité de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (A).

Remarques concernant le Marais de Maincourt, entre (11) et (12) :

- Les chiens doivent être tenus en laisse et les vélos sont interdits.
- Le marais est un site protégé : respecter les autres consignes qui figurent sur les grands panneaux d'information.
- ⚠ Par temps humide, les pontons de bois sont glissants.

Carte au 1/25000 nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Randonnée effectuée par l'auteur le 05 octobre 2019.

A proximité

(3) Source de l'Yvette : statuette.

(6) Chapelle de l'ancien Prieuré d'Yvette. Le prieuré fut fondé au XIIe siècle.

(9) [Église Saint-Nom](#) (XIe-XIIe et XVIe siècles).

Entre (11) et (12) : Marais de Maincourt, nombreux panneaux d'information.

Entre (12) et (13) : Lavoirs de Saint-Nom et de la Source aux Fées ; chaos rocheux ; belle châtaigneraie ; hêtraie avec quelques sujets remarquables.

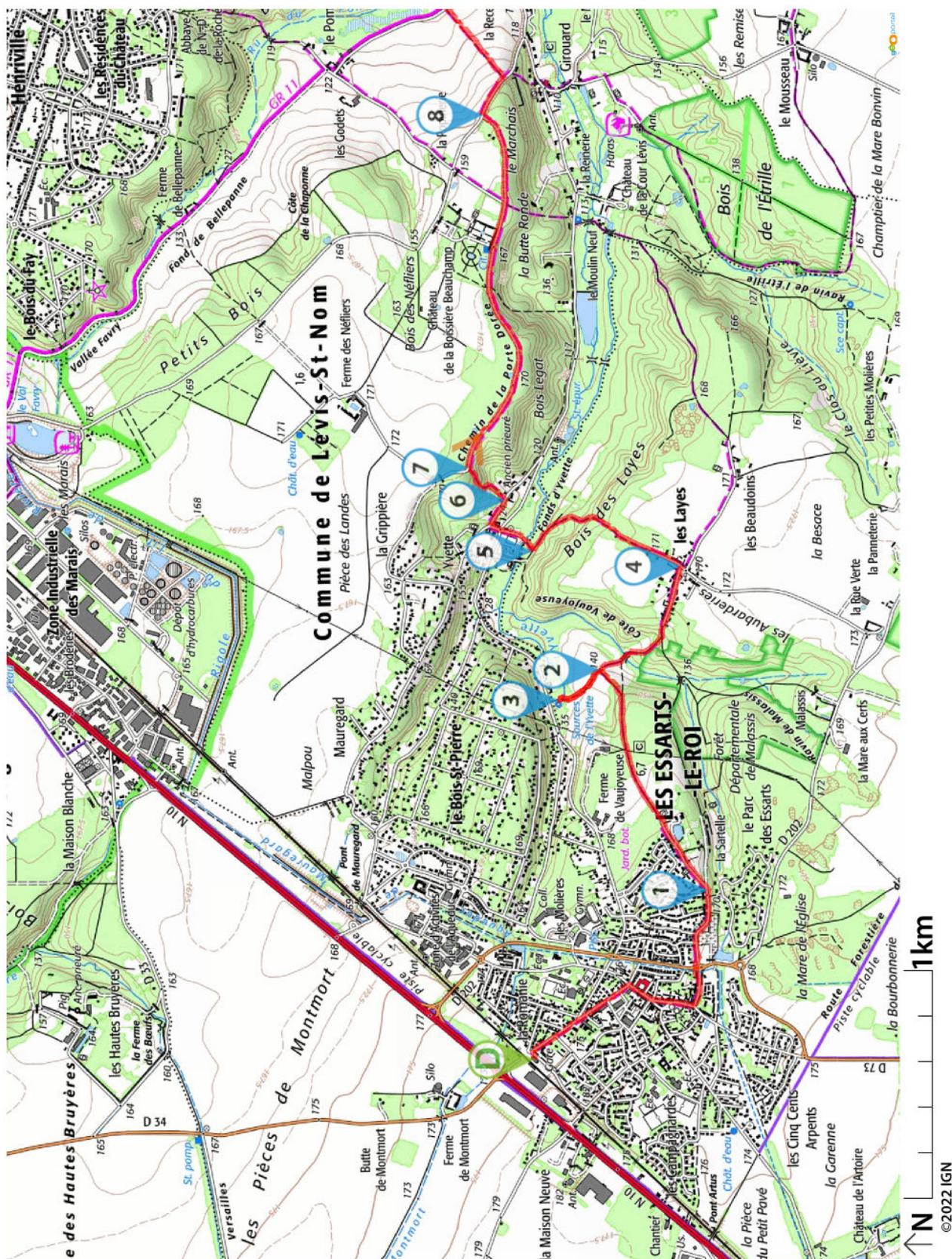
Entre (17) et (18), dans Chevreuse :

- Vue sur le Château de la Madeleine.
- [Église Saint-Martin](#) (XVIe-XVIIe).
- [Prieuré Saint-Saturnin](#) (Xe-XIe).
- Lavoir au bord de l'Yvette.

Entre (18) et (19) : Promenade des Petits Ponts, le long de l'Yvette.

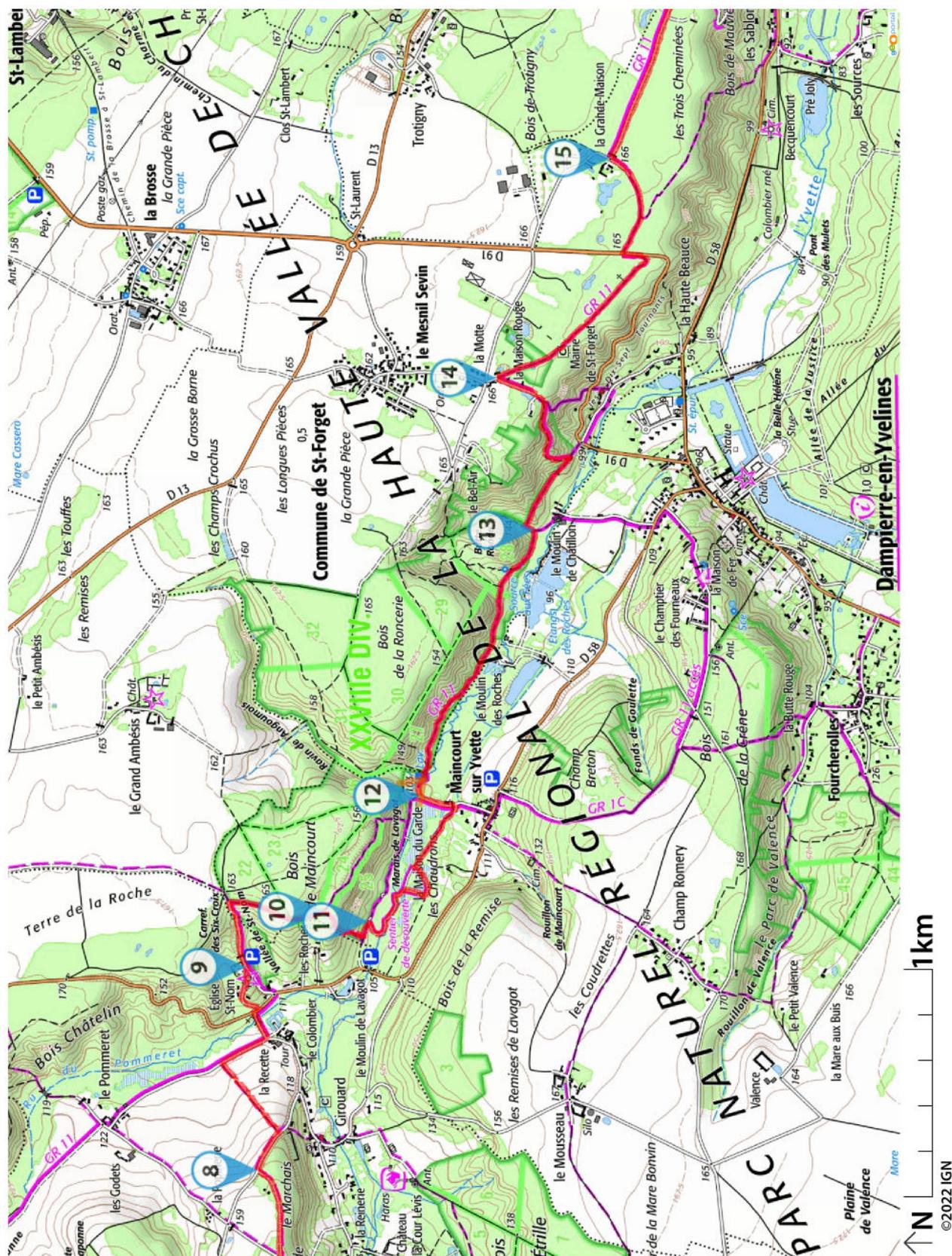
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-en-suivant-l-yvette-des-essarts-le-roi-a/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

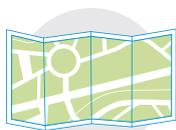
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.